



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville
de Shawinigan

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SHAWINIGAN

Le 4 mai 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Shawinigan convoquée et tenue le lundi 4 mai 2026, à 15 h 30, au lieu ordinaire de ses séances, le tout suivant les règles applicables.

Sont présents, Jacques St-Louis et Josette Allard-Gignac, formant quorum sous la présidence du président Yves Lévesque.

Sont également présents, Christian Genest, chef de cabinet, Kim Dumais, directrice générale, Kate Primeau, directrice générale adjointe – planification, Pierre Beaulieu, directeur général adjoint – services de proximité, Gabriel Bonnewyn, trésorier et directeur du Service des finances et Me Marie-Pier Gélinas, greffière adjointe.

Déclaration d'ouverture par le président.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 AVRIL 2026

CONSIDÉRANT QUE la greffière adjointe est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, puisque celui-ci a été transmis à chacun des membres du comité exécutif à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif s'abstienne de lire le procès-verbal de la séance ordinaire du 20 avril 2026 et que ledit procès-verbal soit adopté tel que rédigé par la greffière adjointe.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 173-04-05-26

E 174-04-05-26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

D 175-04-05-26

DÉPÔT - LISTES DES PAIEMENTS PAR CHÈQUE ET DÉPÔT

Conformément à l'article 3.2.8 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan, les membres du comité exécutif prennent acte des listes des paiements par chèque et dépôt au montant total de 5 869 750,17 \$ préparées par le trésorier au Service des finances et adressent leurs questions.

D 176-04-05-26

DÉPÔT - RAPPORT D'EMBAUCHE D'UNE PERSONNE SALARIÉE TEMPORAIRE EMBAUCHÉE PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte du rapport d'embauche produit par la directrice générale conformément à l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan pour l'embauche de Mireille Roy à titre d'employée temporaire pour agir comme commis aux prêts au Service loisirs, culture et vie communautaire, le tout aux salaire, termes et autres conditions de la convention collective applicable ou politiques internes applicables de la Ville de Shawinigan (CSN).

D 177-04-05-26

DÉPÔT - RAPPORTS D'EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS EMBAUCHÉS PAR DÉLÉGATION DE POUVOIRS

Les membres du comité exécutif prennent acte des rapports d'embauche produits par la directrice du Service du capital humain conformément à son pouvoir délégué par l'article 3.2.7.2 du Règlement général SH-1 de la Ville de Shawinigan pour l'embauche d'étudiants pour l'été 2026.

E 178-04-05-26

EMBAUCHE - AGENT DE LA SÛRETÉ URBAINE - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-12 et l'affichage externe 2026-13;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Stéphane Massicotte au poste d'agent de la sûreté urbaine au Service de l'aménagement du territoire, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols blancs de la Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 179-04-05-26

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

EMBAUCHE - CHARPENTIERE-MENUISIERE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-26 et l'affichage externe 2026-27;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Raphaëlle De La Durantaye Guillard au poste de charpentière-menuisière au Service des travaux publics, selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Raphaëlle De La Durantaye Guillard doit obtenir un permis de conduire valide, classe 3, dans les 12 mois suivant son entrée en fonction.

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction du titulaire du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Imprimerie Gignac Offset - Shawinigan

E 180-04-05-26

NOMINATION ET EMBAUCHES - PRÉPOSÉE ET PRÉPOSÉ AUX ARÉNAS ET PARCS - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'affichage interne 2026-20 et l'affichage externe 2026-21;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif procède à la nomination de Jean-Philippe Cossette au poste de préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que le comité exécutif procède à l'embauche de Coralie Vincent et Philippe Angers au poste de préposée et préposé aux arénas et parcs au Service des travaux publics selon les modalités décrites à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la nouvelle Ville de Shawinigan (CSN).

Que, comme condition de maintien en emploi, Coralie Vincent doit obtenir une attestation du cours en santé et sécurité générale sur les chantiers de construction (carte ASP) dans les 6 mois suivant son entrée en fonction.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif mandate le Service du capital humain à déterminer la date de l'entrée en fonction des titulaires du poste.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 181-04-05-26

OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE, LIVRAISON ET ASSEMBLAGE D'ESTRADES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan a procédé à un appel d'offres public pour la fourniture, la livraison et l'assemblage de 12 estrades en aluminium pour les parcs Gervais, multisport Réal-Dufresne, station plein air Val-Mauricie et le complexe sportif René-Perron au Séminaire Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissions ont été reçues;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif octroie le contrat pour la fourniture, la livraison et l'assemblage de 12 estrades en aluminium pour les parcs Gervais, multisport Réal-Dufresne, station plein air Val-Mauricie et le complexe sportif René-Perron au Séminaire Sainte-Marie au plus bas soumissionnaire conforme, soit **9274-7435 Québec inc. faisant des affaires sous le nom d'Omni-Tech Sports** suivant les prix unitaires indiqués au bordereau de soumission déposé, représentant sur la base des quantités estimées, un montant de 115 200 \$, taxes en sus, le tout selon les conditions mentionnées dans l'appel d'offres et la soumission retenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 182-04-05-26

AUTORISATION - CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE ARCHITECTURALE - PLAN DIRECTEUR DES CASERNES DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'ingénierie désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les services professionnels pour l'étude architecturale d'avant-projet pour soutenir la prise de décision et structurer un plan directeur des casernes de Shawinigan cohérent et réaliste, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis

Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **CCM2 Architectes inc.** pour les services professionnels pour l'étude architecturale dans le cadre du plan directeur des casernes de Shawinigan, suivant les prix forfaitaires indiqués à l'offre de services datée du 23 avril 2026, selon une banque d'heures estimée maximale, représentant un montant de 105 000 \$, taxes en sus.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise Francis Rioux, technicien en gestion de projets et d'actifs au Service de l'ingénierie ou Vincent Turgeon, directeur du Service de l'ingénierie, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 183-04-05-26

AUTORISATION - CONTRAT - TRAVAUX DE MODIFICATION DES ÉQUIPEMENTS DES EAUX RÉSIDUAIRES - STATION DE TRAITEMENT DE L'EAU DU LAC-À-LA-PÊCHE

CONSIDÉRANT QUE le Bureau de grands projets et planification désire conclure, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, un contrat de gré à gré pour les travaux de modification des équipements des eaux résiduelles à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche pour les essais de redémarrage, et ce, en conformité du Règlement de gestion contractuelle de la Ville (SH-675);

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le contrat de gré à gré, avec **Groupe Mécano inc.** pour les travaux de modification des équipements des eaux résiduelles à la Station de traitement de l'eau du Lac-à-la-Pêche pour les essais de redémarrage, suivant les prix unitaires indiqués au prix budgétaire M25-1746 daté du 21 avril 2026, représentant un montant estimé de 79 858,44 \$, taxes en sus.

Que le comité exécutif autorise Jonathan Dubuc, ingénieur de projets au Bureau de grands projets et planification ou Jessica Vallières, directrice du Bureau de grands projets et planification, à signer, pour et au nom de la Ville, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 184-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - CLUB DE TRAIN MINIATURE DE SHAWINIGAN INC.

CONSIDÉRANT QUE le Club de train miniature de Shawinigan inc. souhaite occuper les locaux 4-003, 4-004, 4-005 et 4-007 au centre communautaire Odilon-Sauvageau situé au 253, 3e rue de la Pointe à Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a repris la gestion du centre communautaire Odilon-Sauvageau;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le bail à intervenir avec le Club de train miniature de Shawinigan inc. pour la location des locaux 4-003, 4-004, 4-005 et 4-007 au centre communautaire Odilon-Sauvageau situé au 253, 3^e rue de la Pointe à Shawinigan, d'une superficie totale d'environ 209 mètres carrés afin d'offrir à la population des activités liées à la confection et à l'exploitation de parcours de trains miniatures, le tout suivant les conditions générales suivantes :

- bail d'une durée initiale d'un an, débutant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 31 mars 2027, renouvelable annuellement par la suite, à moins d'avis contraire de l'une des parties;
- paiement d'un loyer de 568 \$, taxes en sus, par mois pour la première année, avec indexation annuelle de 2,5 % par la suite.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 185-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - BAIL - ÂGE D'OR DES CÈDRES DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT QUE l'Âge d'or des cèdres de Shawinigan utilise depuis plusieurs années un local au centre communautaire Odilon-Sauvageau situé au 253, 3^e rue de la Pointe à Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE l'Âge d'or des cèdres de Shawinigan souhaite changer de local et occuper le local 2-013 au centre communautaire Odilon-Sauvageau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a repris la gestion du centre communautaire Odilon-Sauvageau;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le bail à intervenir avec l'Âge d'or des cèdres de Shawinigan pour la location du local 2-013 au centre communautaire Odilon-Sauvageau situé au 253, 3^e rue de la Pointe à Shawinigan, d'une superficie totale d'environ 21,27 mètres carrés ainsi que pour l'utilisation non exclusive des locaux 2-005 et 2-012 afin d'offrir un service à la population du centre-ville de Shawinigan, le tout suivant les conditions générales suivantes :

- bail d'une durée initiale d'un an, débutant le 1^{er} décembre 2025 et se terminant le 30 novembre 2026, renouvelable annuellement par la suite, à moins d'avis contraire de l'une des parties;
- paiement d'un loyer de 304,44 \$, taxes en sus, par mois pour la première année, avec indexation annuelle de 2,5 % par la suite.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 186-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - LETTRE D'INTENTION - RÉSERVATION D'UN TERRAIN - PARC INDUSTRIEL J.-ARMAND- FOUCHER - BELL CANADA

CONSIDÉRANT QUE Bell Canada souhaite développer à Shawinigan un projet de centre de données d'envergure;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan souhaite favoriser l'implantation de projets industriels structurants à forte valeur ajoutée sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE les centres de données représentent un secteur stratégique en croissance, générateur d'investissements privés majeurs et de retombées économiques directes et indirectes;

CONSIDÉRANT QUE le parc industriel J.-Armand-Foucher constitue un site approprié pour l'accueil d'un tel projet;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, une lettre d'intention à intervenir avec Bell Canada visant la réservation d'une partie du lot 6 281 537 du cadastre du Québec, d'une superficie approximative de 685 000 pieds carrés dans le parc industriel J.-Armand-Foucher jusqu'au 31 octobre 2026 afin de lui permettre de compléter ses analyses, de structurer son projet et de négocier une éventuelle promesse d'achat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 187-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE - SA MAJESTÉ LE ROI DU CHEF DU CANADA - PROGRAMME EMPLOIS D'ÉTÉ CANADA

CONSIDÉRANT QUE la Ville a soumis une demande de contribution dans le cadre du programme Emplois d'été Canada afin d'obtenir une subvention pour l'embauche d'étudiants pendant la période estivale 2026;

CONSIDÉRANT QUE la demande de contribution a été acceptée;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise Audrey Bourassa, directrice du Service du capital humain, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec Sa Majesté le Roi du Chef du Canada dans le cadre du programme Emplois d'été Canada, au montant total de 39 508 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 188-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - LICENCE - GATINEAU

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire d'un programme informatique connu sous le nom de Portail de demande en ligne (« Programme ») et de son code source (« Code source »);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan désire obtenir le code source du Programme;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau accepte de fournir et de livrer uniquement le code source à la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la licence a pour effet d'établir les modalités d'utilisation du code source par la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE les parties désirent également collaborer pour bonifier et perfectionner ultérieurement le Programme;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints, à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, la licence à intervenir avec la Ville de Gatineau.

Que le comité exécutif autorise le Service loisirs, culture et vie communautaire à effectuer les suivis et les démarches nécessaires à la réalisation et à la reddition de cette licence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 189-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - UTILISATION - TERRAIN MUNICIPAL

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation pour l'installation d'un capteur d'eau sur une partie du lot 3 160 560 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville, située en bordure de la rivière Saint-Maurice par l'entreprise Élimination du Dioxyde de Carbone CarbonRun, dans le cadre d'un projet d'étude portant sur l'amélioration de l'alcalinité des rivières;

PAR CE MOTIF,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise l'entreprise Élimination du Dioxyde de Carbone CarbonRun à procéder à l'installation d'un capteur d'eau sur une partie du lot 3 160 560 du cadastre du Québec, située le long de la rivière Saint-Maurice, pour une durée de 3 ans, suivant les modalités exigées par le Service du greffe et des affaires juridiques.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'entente à intervenir avec l'entreprise Élimination du Dioxyde de Carbone CarbonRun et tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 190-04-05-26

AUTORISATION DE SIGNATURE - VENTE DU LOT 2 748 339 DU CADASTRE DU QUÉBEC - GESTION DOMAINE LE CAMPAGNARD INC.

CONSIDÉRANT QUE Gestion Domaine le Campagnard inc. désire acheter le lot 2 748 339 du cadastre du Québec afin de l'incorporer à la prochaine phase de son développement domiciliaire Domaine le Campagnard;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est présentement enclavé;

CONSIDÉRANT QUE les modalités de la Politique relative à la disposition d'un immeuble appartenant à la Ville de Shawinigan ont été respectées;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la vente du lot 2 748 339 du cadastre du Québec à Gestion Domaine le Campagnard inc.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le contrat à intervenir pour la vente du lot 2 748 339 du cadastre du Québec, au montant de 45 400 \$, plus les taxes applicables, sans aucune garantie et aux risques et périls de l'acheteur et à y apporter, si nécessaire, des modifications qui ne changent pas la nature ni l'objet de celui-ci.

Que les frais et honoraires de notaire soient à la charge de l'acheteur.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

Que cette résolution soit valide et exécutoire pour un an à compter de son adoption, après quoi elle sera automatiquement abrogée sans qu'il soit nécessaire d'adopter une résolution à cet effet si l'acte de vente n'a pas été signé dans ce délai.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

E 191-04-05-26

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

AUTORISATION DE SIGNATURE - SERVITUDE - TRAVAUX DE RACCORDEMENT AUX INFRASTRUCTURES D'ÉGOUT - PARTIE DU LOT 3 273 916 DU CADASTRE DU QUÉBEC - LAURIE FRIGON

CONSIDÉRANT QUE Laurie Frigon, propriétaire de l'immeuble sis au 490, chemin des Genévriers, souhaite être desservi par le réseau d'égout sanitaire afin de permettre l'abandon de son installation septique existante;

CONSIDÉRANT QUE le réseau municipal se termine actuellement à proximité du terrain voisin et ne permet pas un raccordement direct;

CONSIDÉRANT QUE le prolongement requis pour desservir la propriété visée présente un risque élevé de gel en raison notamment de la profondeur insuffisante des conduites;

CONSIDÉRANT QUE Laurie Frigon devra s'engager, à même l'acte de servitude, à respecter les exigences demandées par le Service de l'aménagement du territoire et le Service de l'ingénierie de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QU'en cas de travaux d'installation, de réparation ou d'entretien, Laurie Frigon devra, à ses frais et dépens, remettre le terrain ou les installations de la Ville dans l'état où ils se trouvaient avant les travaux;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, l'acte de servitude pour le droit de passage de conduites privées sous une partie du lot 3 273 916 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Shawinigan, au bénéfice du lot 3 272 564 du cadastre du Québec, appartenant à Laurie Frigon, en contrepartie d'un montant de 750 \$ plus les taxes applicables.

Que la servitude soit consentie en considération de l'engagement de Laurie Frigon à prendre l'entière responsabilité des conduites et voir à leur entretien et à leur réparation, à la complète exonération de la Ville.

Que les honoraires et frais de notaire et d'arpenteur soient à la charge de Laurie Frigon.

Que le comité exécutif autorise le maire et la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout autre document visant à donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 192-04-05-26

AUTORISATION - OCCUPATION ET AMÉNAGEMENT D'ESPACES PUBLICS - CLUB OPTIMISTE DE SAINT-JEAN-DES-PILES

CONSIDÉRANT l'article 2.2.24 du Règlement général SH-1 prévoyant que le comité exécutif peut, au nom de la Ville, autoriser l'usage de rues et de places publiques dans le cadre de la tenue d'événements spéciaux;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

CONSIDÉRANT la demande du Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles pour l'utilisation du parc des Piles afin de le mettre à la disposition de campeurs durant le festival de pêche;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles à utiliser le parc des Piles pour le mettre à la disposition de campeurs du 2 au 8 juin 2026 dans le cadre de l'événement Festival de pêche de Saint-Jean-des-Piles.

Que cette permission soit accordée à la condition que le Club optimiste de Saint-Jean-des-Piles s'engage à remettre le site dans le même état qu'il était avant son utilisation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

APPROBATION D'UNE DEMANDE D'ADMISSIBILITÉ - PROGRAMME ÉCOPRÊT

CONSIDÉRANT QUE le conseil a mis en place le programme Écoprêt par le biais du règlement SH-616, sous forme de prêt aux citoyens pour encourager la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb sur le territoire de la Ville de Shawinigan;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une demande d'admissibilité au programme;

CONSIDÉRANT QUE ce programme prévoit que toute demande d'admissibilité au programme doit être approuvée par le comité exécutif;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif approuve la demande d'admissibilité portant le numéro 2026-02375 reçue dans le cadre du programme Écoprêt et réserve un montant de 48 884,73 \$ à cette fin, à même le Règlement d'emprunt SH-616 décrétant un emprunt et une dépense de 1 000 000 \$ pour la mise en œuvre du programme Écoprêt pour la mise aux normes des systèmes d'évacuation des eaux et de la tuyauterie au plomb.

Que le comité exécutif autorise le trésorier à verser l'avance sur présentation de la pièce justificative au propriétaire visé par la présente demande, sous réserve du respect des conditions d'éligibilité prévues au programme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 193-04-05-26



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 194-04-05-26

ADOPTION - POLITIQUE ADMINISTRATIVE EN GESTION DES ACTIFS

CONSIDÉRANT QUE la Ville souhaite se doter d'un cadre structurant en matière de gestion des actifs;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une politique de gestion des actifs permettrait d'améliorer la planification financière et la priorisation des investissements;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission de la planification du territoire et du développement durable;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif adopte la Politique administrative en gestion des actifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 195-04-05-26

RECONNAISSANCE D'ORGANISME - TROUPE DE THÉÂTRE LES BEAUX-PARLANTS

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Troupe de théâtre Les Beaux-Parlants a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme Troupe de théâtre Les Beaux-Parlants jusqu'au 31 mars 2029, conditionnellement à l'obtention d'une assurance responsabilité civile, au plus tard 3 mois après la reconnaissance, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture.

Que l'organisme Troupe de théâtre Les Beaux-Parlants doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 mars 2029.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 196-04-05-26

RECONNAISSANCE D'ORGANISME - ÉCOLE DE MUSIQUE FA BÉMOL

CONSIDÉRANT la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme École de musique Fa Bémol a présenté une demande de reconnaissance conformément à cette politique;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise la reconnaissance de l'organisme École de musique Fa Bémol jusqu'au 31 mars 2029, conformément à la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de Shawinigan, domaine arts et culture.

Que l'organisme École de musique Fa Bémol doit effectuer une nouvelle demande de reconnaissance advenant l'adoption d'une nouvelle politique d'ici le 31 mars 2029.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, tout document nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 197-04-05-26

OCTROI D'UNE BOURSE - PROGRAMME AMBASSADEURS SPORTIFS DE SHAWINIGAN

CONSIDÉRANT le Programme Ambassadeurs sportifs de Shawinigan adopté par la résolution R 179-08-04-25;

CONSIDÉRANT QU'un athlète a présenté une demande de bourse conformément à ce programme;

CONSIDÉRANT l'analyse et la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu

Que le comité exécutif autorise l'octroi d'une bourse de 250 \$ à Raphaël Tremblay, athlète de curling.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

E 198-04-05-26

VERSEMENT - AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT QUE la Ville peut, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, c. C-47.1), accorder toute aide qu'elle juge appropriée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la commission sur l'administration et du capital humain;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement des aides financières suivantes:

- Société de Saint-Vincent de Paul conseil particulier de Shawinigan, au montant de 4 000 \$ afin de compenser les frais supplémentaires liés à la gestion des matières résiduelles;
- Club de ski de fond le Rocher, au montant de 3 800 \$ afin de contribuer aux frais de déneigement du stationnement pour la saison hivernale 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 199-04-05-26

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE D'ACCOMPAGNEMENT EN LOISIR DES PERSONNES HANDICAPÉES - UNITÉ RÉGIONALE DE LOISIR ET DE SPORT DE LA MAURICIE

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées vise notamment à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes handicapées afin d'augmenter leur participation à des activités;

CONSIDÉRANT QUE l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) intervient au niveau de l'accompagnement des personnes handicapées, notamment comme coordonnateur régional du programme;

CONSIDÉRANT l'intérêt de la Ville à soutenir financièrement le développement du programme d'accompagnement auprès des organismes de Shawinigan offrant des services d'accompagnement auprès de leurs membres;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service loisirs, culture et vie communautaire;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac
Appuyé par : le conseiller Jacques St-Louis

Et résolu



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à l'Unité régionale de loisir et de sport de la Mauricie (URLSM) au montant de 10 000 \$ dans le cadre du Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir des personnes handicapées.

Que le comité exécutif autorise la greffière ou l'un de ses adjoints à signer, pour et au nom de la Ville de Shawinigan, le protocole d'entente - 2026 pour le projet : Programme d'assistance financière d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

E 200-04-05-26

VERSEMENT - AIDE FINANCIÈRE - UNIVERSITÉ CONCORDIA

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Shawinigan travaille activement, depuis 2020, au développement d'un Centre d'innovation interordres en batterie et en électrification (CIIBÉ);

CONSIDÉRANT QUE l'Université Concordia est un partenaire stratégique de la Ville dans le développement de son pôle d'innovation et de son futur CIIBÉ;

CONSIDÉRANT QU'une participation financière de la Ville au Sommet sur l'électrification de la société permettrait de renforcer son positionnement comme pôle d'innovation au sein de la Vallée de la transition énergétique (VTÉ) et d'accroître sa visibilité à l'échelle canadienne;

CONSIDÉRANT QUE l'Université Concordia déploie actuellement des activités structurantes à Shawinigan, incluant des investissements significatifs et des projets en collaboration avec l'écosystème local, notamment avec son partenaire le CNETE;

CONSIDÉRANT QUE le Sommet sur l'électrification de la société constitue une plateforme nationale réunissant des décideurs, des industriels et des chercheurs dans des secteurs stratégiques de la Ville;

PAR CES MOTIFS,

Il est proposé par : le conseiller Jacques St-Louis
Appuyé par : la vice-présidente Josette Allard-Gignac

Et résolu

Que le comité exécutif autorise le versement d'une aide financière à l'Université Concordia au montant de 5 000 \$ dans le cadre du Sommet sur l'électrification de la société, qui se tiendra les 5 et 6 mai 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

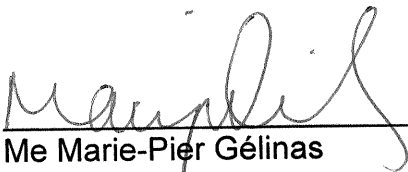
Procès-verbal du Comité exécutif de la Ville de Shawinigan

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la séance levée à 15 h 56.

*Les résolutions consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées
comme si elles l'avaient été une à une conformément à l'article 53 de la Loi
sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19).*


Yves Lévesque
Président


Me Marie-Pier Gélinas
Greffière adjointe